

Après un jugement avec le Père de l'enfant

Par **Cheftaine**, le **04/03/2019** à **17:14**

Bonjour , suite à un jugement chez le juge des enfants en attendant le jaf et la mise en place d'une mesure aemo renforcée . Le papa de ma fille fait le mort ne me réponds plus , ce présente pas au rdv et ses obligations de pere envers notre fille il en ai rien malgré une reconnaissance anticipée . que faire peu ton poser une plainte ? Que puis je faire ?